

DEPARTEMENT DE
LA CHARENTE-MARITIMEARRONDISSEMENT
DE LA ROCHELLE IV

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 janvier 2022

N° 11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le TRENTE-ET-UN JANVIER, à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal d'Angoulins, dûment convoqué, s'est réuni en mairie Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Pierre NIVET, Maire, en session ordinaire.

Présents

Jean-Pierre NIVET, *Maire*, Denis MARECHAL, Eléonore SEGARD, Joël RAVON, Michèle BABEUF, Dominique PERRU, Marina CHASSEIGNE, Mikaël RICHARD, Nathalie RAVON *Adjointe au Maire*, Monique CHOCHOY, Raymond NORMAND, Nelly ENAULT, Dominique LE ROUX, Chantal MEZIERE, Philippe BERNARD, Patrice COUV RAT, Vincent MESSEGER, Frédéric LOFFICIAL, Marilyn MARECHAL, Géraldine PENNAMEN, Thomas LIZOT, Victor SILBERFELD, Thierry LEPESANT, Yonnel SIRO, *Conseillers Municipaux*.

Absents – Procurations

Pierre LOONIS (procuration à Jean-Pierre NIVET)
Manon GABRIEL (procuration à Thierry LEPESANT)
Gaëlle LAGNAUD (procuration à Victor SILBERFELD)

Secrétaire de séance :

Monique CHOCHOY

Date de la convocation **25 janvier 2022**Date d'affichage **25 janvier 2022**Membres en exercice **27**Membres présents **24**Pouvoirs **3**Suffrages exprimés **27**

FINANCES

SERVICES MEDIATHEQUE – TARIFS 2022

Madame Marina CHASSEIGNE, *adjointe en charge des finances et de la prospective*, rappelle que la tarification des services de la médiathèque est inchangée depuis le 1^{er} janvier 2014. Il est donc proposé de l'actualiser.

Il est précisé qu'une partie des tarifs, notamment pour la carte réseau permettant d'accéder à l'ensemble des médiathèques de l'agglomération, n'est pas fixée par la commune mais par la CDA de La Rochelle.

Ces tarifs CDA sont les suivants :

moins de 26 ans	15 €
plus de 26 ans	25 €
résidents hors CDA	45 €

Ce projet de tarification a été présenté à la commission Finances et Prospective du 19 janvier 2022.

AR Prefecture

017-211700109-20220131-D11_22-DE
Reçu le 18/02/2022
Publié le 18/02/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 3 voix contre (M. Thierry LEPESANT, M. Yonnel SIRO, Mme Manon GABRIEL) :

➤ **FIXE** les tarifs annuels des services de la médiathèque, à compter du 1^{er} avril 2022, selon les modalités suivantes :

- Carte lecteur plus de 26 ans résidant sur le territoire de la CDA : 14 €
- Carte lecteur moins de 26 ans résidant sur le territoire de la CDA : 9 €
- Carte lecteur ne résidant pas sur le territoire de la CDA : 25 €
- Carte « familles » : 20 € (couple + éventuellement enfants majeurs)
- Carte d'utilisation saisonnière : 10 € (avec caution 50 €)
- Remplacement carte perdue : 1,50 €

➤ **PRECISE** les conditions de gratuité pour certains utilisateurs :

- Mineurs et jeunes adultes scolarisés
- Demandeur d'emploi, allocataire minimas sociaux, bénéficiaire CMU
- Etudiant inscrit à la bibliothèque universitaire de La Rochelle
- Etudiant boursier hors université de La Rochelle
- Professionnel et intervenant des bibliothèques et médiathèques publiques communales et communautaires du territoire de la CDA.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Jean-Pierre Nivet

Jean-Pierre NIVET



Transmission à la Préfecture le 18/02/2022.....
Accusé réception le 18/02/2022.....
Acte rendu exécutoire après publication le 18/02/2022



Pour Le Maire et par délégation,

Laurent GEORGE

Directeur Général des Services

Laurent George

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers (15 rue de Blossac - CS 80541, 86020 Poitiers Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Ville d'Angoulins - Avenue du Commandant Lisiack - 17690 ANGOULINS - Tél. : 05.46.56.80.25